OPAH DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Une OPAH-RU est un dispositif qui permet à la commune d'agir sur l'habitat très dégradé par des mesures coercitives.

Il est accompagné d'actions sur les espaces publics.

Dans ce cadre et sur un périmètre défini, la commune de Carentan-les-Marais majore les aides octroyées.

> LE PÉRIMÈTRE





PICAUVILLE

1er vendredi du mois de 9h à 12h - Mairie

SAINTE-MÈRE-ÉGLISE

2ème jeudi du mois de 9h à 12h - Antenne France Services

CARENTAN-LES-MARAIS

3ème mardi du mois de 9h à 12h - Espace France Services

NOTRE ACCOMPAGNEMENT

Mandaté par la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, le CDHAT est à votre disposition pour :

> Vous informer

sur l'ensemble des aides auxquelles vous pouvez prétendre en fonction de votre projet.

> Vous accompagner

dans la définition du programme de travaux adapté à votre logement et votre situation.

> Établir un plan de financement prévisionnel

prenant en compte votre apport personnel, vos prêts éventuels et les subventions possibles.

> Monter votre dossier

de demande de subventions et assurer son suivi.

RENSEIGNEMENTS



Parc d'Activité du Golf 210 rue Alexis de Tocqueville 50000 Saint-Lô contact@cdhat.fr www.cdhat.fr @Groupe CDHAT

02 33 75 62 40

EN PARTENARIAT AVEC

















DES CONSEILS
PERSONNALISÉS
ET DES SUBVENTIONS
POUR VOS TRAVAUX





Profitez d'un accompagnement technique, administratif et financier GRATUIT pour vos projets.

De 2020 à 2025 deux OPAH mises en place par la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin vous permettent de bénéficier de subventions.

Jusqu'à 50 % d'aides Déja 120 logements financés

> DES AIDES, POUR QUI?

Ces aides s'adressent aux **propriétaires privés** pour des travaux dans :

- leur résidence principale
- un logement destiné à la location
- · ou les parties communes des copropriétés

> Le périmètre

Appeville, Audouville-la-Hubert, Auvers, Baupte, Beuzeville-la-Bastille, Blosville, Boutteville, Carentan-les-Marais, Étienville, Hiesville, Liesville-sur-Douve, Méautis, Neuville-au-Plain, Picauville, Saint-André-de-Bohon, Saint-Germain-de-Varreville, Sainte-Marie-du-Mont, Saint-Martin-de-Varreville, Sainte-Mère-Église, Sébeville, Terre-et-Marais, Tribehou, Turqueville

CONDITIONS GÉNÉRALES

> Quelles conditions?

- Logement de plus de 15 ans
- · Travaux réalisés par des professionnels
- Travaux non commencés avant le dépôt du dossier de demande de subvention

> QUELS TYPES DE TRAVAUX ?

- Économie d'énergie
- Adaptation du logement au vieillissement ou au handicap
- Réhabilitation d'un logement dégradé
- · Réhabilitation d'un logement vacant



> Autres aides:

- Communauté de Communes Baie du Cotentin
- Communes
- Caisses de retraite
- Chèque éco-énergie Région Normandie
- Conseil départemental
- Eco-prêt à taux 0%
- Procivis

AIDES PRINCIPALES

> Propriétaires occupants

Subventions Anah* de 35% ou 50%

+
Aides complémentaires

Conditions particulières :

- · Occuper son logement pendant 3 ans
- · Sous conditions de ressources

> Propriétaires bailleurs

Subventions Anah* de 25% ou 35%

.

Primes de 1 500 € ou 2 000 €

et jusqu'à 5 % de la CC Baie du Cotentin si les travaux permettent un gain énergétique de 35% et selon les étiquettes énergie

Conditions particulières :

- Logement occupé ou vacant
- Location à titre de résidence principale
- · Convention d'une durée minimale de 6 ans

> COPROPRIÉTÉS

Prime* pour des travaux d'accessibilité*
et d'économie d'énergie
dans les parties communes de la copropriété
* Cages d'escaliers et ascenseurs

> AIDES COMPLÉMENTAIRES*

Prime pour l'acquisition de sa résidence principale avec travaux de rénovation énergétique

Prime pour la sortie de vacance à destination des logements locatifs

Prime pour l'auto-réhabilitation accompagnée

^{*}Sous conditions notamment les plafonds des travaux subventionnés, la localisation des immeubles et la réglementation en vigueur